

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°76-94 du 9 Avril 1976

portant révocation de la Camarade COVI
née HOUEMAVO Colette du Corps de la
Magistrature Béninoise.--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
 - VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
 - VU la Loi n° 65-5 du 20 Avril 1965, portant Statut de la Magistrature et les modificatifs subséquents ;
 - VU la Loi n° 65-3 du 20 Avril 1965, fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
 - VU l'Ordonnance n° 72-23 du 24 Juillet 1972, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
 - VU le Décret n° 72-186 du 24 Juillet 1972, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
 - VU le Décret n° 73-187 du 22 Mai 1973, portant intégration de la Camarade COVI née HOUEMAVO Colette dans le Corps de la Magistrature Béninoise ;
 - VU le Décret n° 74-258 du 3 Octobre 1974, portant mise en disponibilité de l'intéressée ;
 - VU la lettre n° 01203/DAFA/231 du 27 Novembre 1975 du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales ;
- Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 16 Mars 1976 ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.-- Est abrogé le décret n° 73-187 du 22 Mai 1973, portant intégration dans le Corps de la Magistrature de la Camarade COVI née HOUEMAVO Colette.

.../...

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prend effet pour compter du 3 Octobre 1975, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 9 Avril 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KERÉKOU

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des
Affaires Sociales,

Le Ministre des Finances,

Capitaine DJIBRIL MORIBA

Intendant Militaire de 3^e Classe
Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 - MJL 6 - CSM 2 - Ministères 15 - SPD 1 -
CNR 4 - DC 2 - Solde 1 - DI 4 - CF 4 - DB 2 - Trésor 4 - MEF 6 - IAA-DCCT- 2
EP-ONEPI 2 Gde Chanc. 1 INSAE 2 : - PCA 2 - Intéressée 1 - JORPB 1.-
DPE-DGAJL & Pensions 2